



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 91804

Texte de la question

M. François Grosdidier alerte M. le ministre chargé de l'industrie sur le site FM-logistic de Woippy (Moselle). Ce site a perdu ses 500 emplois en 2009 et 2010 car ces emplois étaient intégralement liés à un contrat d'assemblage d'imprimantes pour le compte de Hewlett-Packard qui a choisi de faire désormais ce travail en Malaisie. L'intersyndicale, accompagnée du maire de la commune, avait été reçue par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi à Bercy le jeudi 30 avril 2009, où il avait été convenu de lancer l'agence française des investissements internationaux (AFII) dans une mission de prospection active à travers le monde pour trouver une activité de substitution sur ce site logistique moderne, fonctionnel et idéalement placé à un carrefour autoroutier, ferroviaire et fluvial, au coeur du marché européen. Cette mission était cependant subordonnée à un mandat du propriétaire du site. L'interlocuteur pour les collectivités locales à la création de l'établissement était FM-logistic, mais il s'avérait que le groupe n'était pas, ou plus, propriétaire. FM-logistic est d'ailleurs toujours tenu par son bail et les SCI propriétaires ont été sollicitées et n'ont pas répondu, à la connaissance de la commune. Le département de la Moselle, à travers Moselle-développement, a poursuivi une prospection qui ne s'est pas avérée fructueuse. L'État ou l'AFII ont-ils eu d'autres contacts avec les SCI propriétaires ? Si oui, qu'ont-ils donné ? Si non, quels sont les moyens, coercitifs ou incitatifs, dont disposent l'État, pour convaincre les propriétaires, relevant manifestement de fonds de pension, qu'ils ne peuvent pas se préoccuper de l'avenir de ce site et surtout de celui des 500 personnes qui ont perdu leur emploi dans ce drame économique et social ? Les pouvoirs publics avaient bien été interpellés notamment lorsque les salariés du site avaient séquestré la direction. Cette extrême tension est retombée grâce à l'attitude responsable des partenaires sociaux. Mais une telle désinvolture des propriétaires, qui refusent de signer un mandat dont ils n'auraient rien à perdre et tout à gagner, peut générer un sentiment légitime de révolte.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91804

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11559

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)